

[Text]

Mr. Hunsley: The Government of Quebec originally did that projection showing that by the year 1997 the Government of Quebec would be receiving zero by way of cash under that formula.

Senator Comeau: I believe I have something here. Clause 5 of Bill C-69—

Mr. Hunsley: The value of the tax points grow at the rate of the economy. When the total fund is held below the rate of the economy, then the portion that is cash has to decrease. Every year, as the tax points grow in value, the amount of cash on top decreases. In a few years it becomes zero. At that time the programs are totally funded out of provincial revenues.

Senator Comeau: Thank you.

The Chairman: If there are no further questions, I wish to thank Ms. Sims and Mr. Hunsley from the Canadian Council on Social Development.

The next witnesses are from the National Federation of Nurses' Unions. The floor is all yours.

Mrs. Kathleen Connors, President, National Federation of Nurses' Unions: Mr. Chairman, today, especially in light of what has happened, it is important that we talk about the issue of funding for health care, so it is with pleasure on behalf of the National Federation of Nurses' Unions that we appear before this committee as you consider the implications of Bill C-69.

Our Federation represents 26,000 nurses in six provincial nurses' unions. Members of the National Federation of Nurses' Unions are those who provide direct contact and care to consumers of health care services. Because of that hands-on component of our working lives, we feel we are particularly competent to discuss the structure and funding of Canada's health care system as we represent the segment of health care professionals who provide care 24 hours a day, 365 days a year.

Our membership works in a wide variety of practice settings in acute care and chronic facilities, in urban, rural and northern facilities. We attend to the disabled, the elderly in nursing homes, and we work in the communities as public health and homecare nurses.

We are pleased to appear before this Senate committee to share with you some of the issues which our members deal with daily in their provision of care to Canadians. We trust our concern and recommendations will be included in the Senate initiatives to preserve Canada's social safety net.

One of the first things our organization dealt with when we were founded in 1980, was the issue of the Canada Health Act—something that is pretty important to all Canadians. After the Canada Health Act became law, we found that issues relating to the maintenance of national standards continued to be important. Once we, as nurses, became knowl-

[Traduction]

M. Hunsley: C'est le gouvernement du Québec qui, le premier, a fait ce calcul et montré qu'avec cette formule, le gouvernement du Québec ne recevrait plus rien d'ici l'an 1997.

Le sénateur Comeau: Je crois avoir trouvé quelque chose; l'article 5 du projet de loi C-69 . . .

M. Hunsley: La valeur des points fiscaux suit la croissance de l'économie. Lorsque l'ensemble du fonds se situe à un niveau inférieur au taux de l'économie, la proportion des liquidités doit forcément diminuer. Chaque année, au fur et à mesure que la valeur des points fiscaux augmente, la proportion de liquidités qui vient s'ajouter à cela diminue. Après quelques années, il ne reste rien. À partir de là, les programmes sont financés entièrement par les revenus provinciaux.

Le sénateur Comeau: Merci.

Le président: S'il n'y a plus de questions, je remercie Mme Sims et M. Hunsley du Conseil canadien de développement social.

Nos prochains témoins représentent la Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers. Vous avez la parole.

Mme Kathleen Connors, présidente, Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers: Monsieur le président, il est important aujourd'hui, étant donné surtout ce qui s'est produit, de parler du financement des soins de santé. Nous sommes donc heureuses de comparaître devant vous, au nom de la Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers, dans le cadre de votre étude des répercussions du projet de loi C-69.

Notre fédération représente 26 000 infirmières/infirmiers répartis entre six syndicats provinciaux. Les membres de la Fédération nationale des infirmières/infirmiers ont un contact direct avec les clients des services de santé puisque ce sont eux qui leur dispensent des soins. En raison de nos contacts directs avec les clients des services de santé 24 heures sur 24, 365 jours par année, nous sommes particulièrement bien placés pour parler de la structure et du financement du système de soins de santé au Canada.

Nos membres travaillent dans toute une variété d'établissements de soins de santé de courte durée et de soins chroniques, dans les villes, les zones rurales et le Nord. Nous prenons soin des handicapés, des personnes âgées habitant dans des foyers et nous travaillons parmi la population dans les services de santé publique et les services de soins à domicile.

Nous sommes heureuses de comparaître devant votre comité et de pouvoir vous faire part des problèmes auxquels nos membres font face tous les jours dans la prestation de soins au Canada. Nous espérons que vous tiendrez compte de nos préoccupations et de nos recommandations lorsque vous déciderez des mesures que le Sénat prendra pour aider à maintenir le filet de sécurité sociale du Canada.

En 1980, l'année de la création de notre organisme, l'une des premières choses auxquelles nous nous sommes intéressés a été la Loi canadienne sur la santé à laquelle tous les Canadiens attachent beaucoup d'importance. Lorsque la Loi canadienne sur la santé est entrée en vigueur, nous nous sommes rendus compte que les questions relatives au maintien des normes